



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets

Année 2016

Communauté de Communes du Centre Corse
La Citadelle – 20250 Corte
Tel : 04.95.47.04 / Fax : 04.95.47.71.78
www.centre-corse.com

INDEX

I/. LE TERRITOIRE ET LA COMPETENCE DECHETS, (TERRITOIRE, ORGANISATION, FONCTIONNEMENT).

II/. LES INDICATEURS TECHNIQUES.

III/.LES INDICATEURS FINANCIERS.

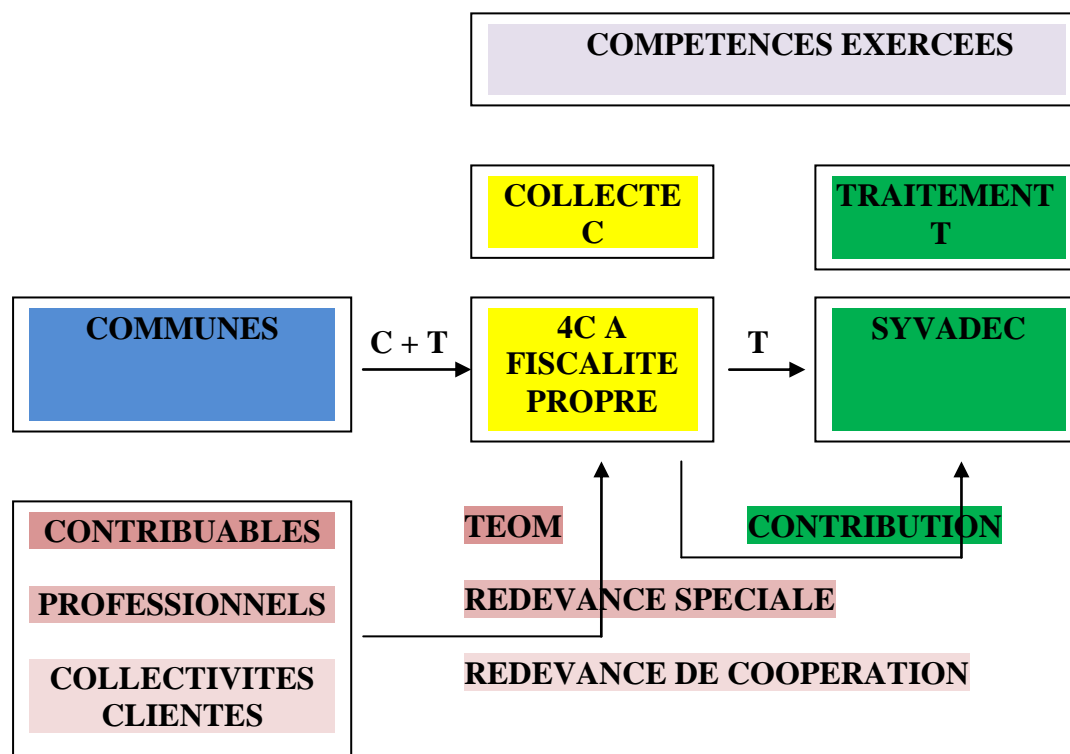
Ce rapport expose le bilan du service des déchets ménagers pour l'année 2016 au moyen de différents indicateurs techniques et financiers.

I/. LE TERRITOIRE ET LA COMPETENCE DECHETS

Territoire desservi en 2016: cantons de Corte, Venaco, et les communes de Noceta et Rospigliani, soit un total de dix communes représentant 9 724 habitants (INSEE 2016), 9 899 (DGF 2016) pour 361.49 km².

La compétence déchets exercée :

La 4C a été créée le 05 octobre 2000 avec comme compétence l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et industriels (collecte et traitement). Elle a adhéré au SYVADEC en juillet 2007. Les compétences s'établissent désormais de la manière suivante :

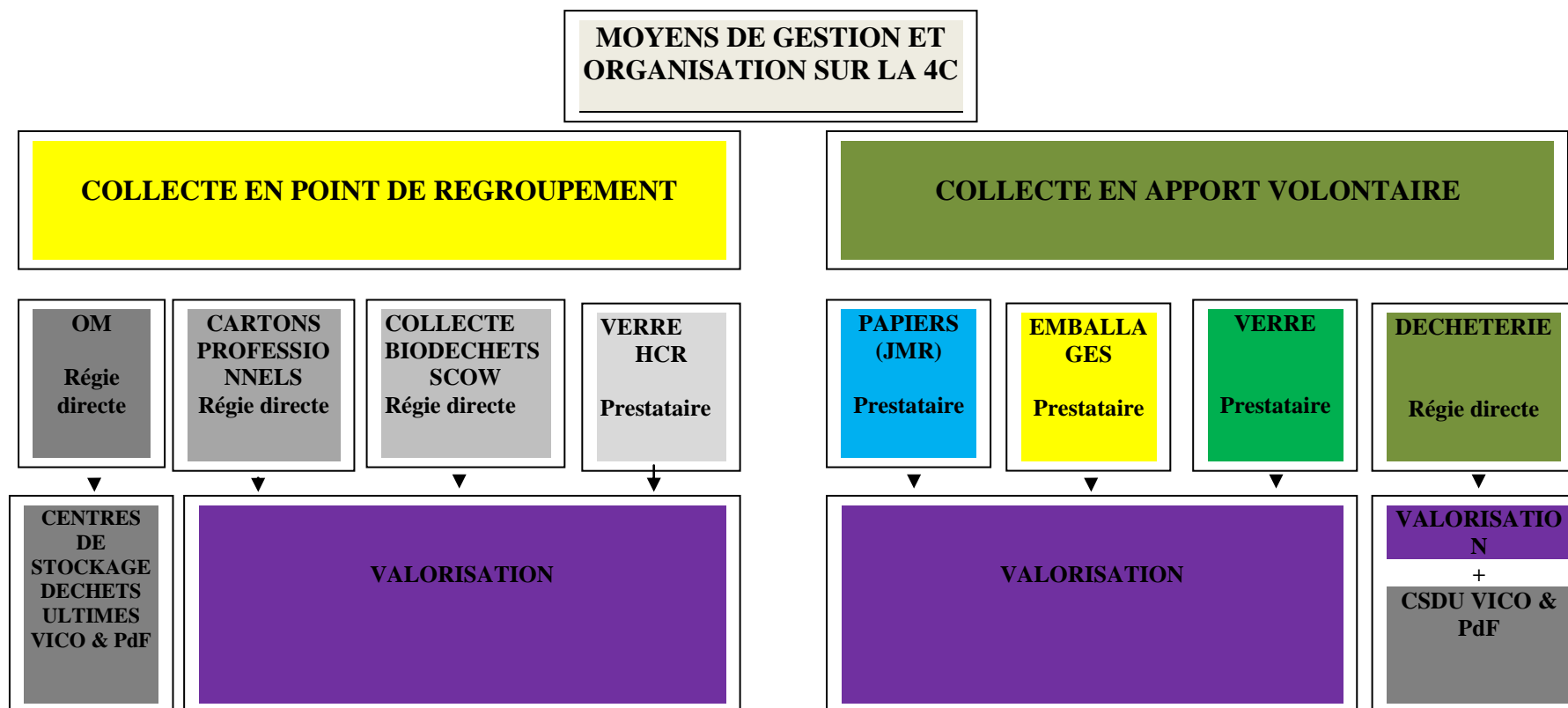


Fonctionnement : la collecte des déchets est gérée directement par la 4C. Pour collecter les déchets ménagers et assimilés produits sur les 10 communes, la 4C fonctionne en régie directe, c'est-à-dire avec ses propres employés et véhicules. La 4C assure la collecte de tous ces déchets mais a choisi de transférer la compétence traitement au SYVADEC. Plusieurs modes de collecte sont organisés en 2016.

- Collecte en porte à porte en bacs individuels ou collectifs pour les ordures ménagères résiduelles
- Collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV), 3 flux recyclables : verre, papier et emballage recyclables (plastique, métal, brique alimentaire).
- Apport en déchetterie des usagers pour les encombrants, et autres déchets volumineux valorisables.
- Collecte annexe des encombrants par un service adapté sur rendez-vous auprès des usagers.
- Collecte de flux spécifiques des professionnels (verre et carton).
- Collecte des bios déchets auprès des sites pilotes et quelques restaurants.

L'organisation du service proposée sur le territoire :

La collecte des déchets sur le territoire s'organise ainsi :



Le service déchets de la 4C met à disposition des usagers une déchèterie et réalise la collecte des ordures ménagères du tri sélectif et des collectes spécifiques (cartons, verre HCR, encombrants, bio déchets).

Personnels : 16 agents répartis comme suit :

- 9 agents de collecte : 3 équipages composés d'un chauffeur et de 2 ripeurs,
- 1 agent en charge de la tournée de Noceta et Rospigliani
- 1 agent chargé du fonctionnement de la déchèterie intercommunale,
- 4 agents en charge de la propreté urbaine (2 agents pour la collectes des cartons + 2 agents pour l'enlèvement des encombrants),
- 1 agent collecte les bios déchets dans le cadre du programme SCOW.

Matériels :

- 3 camions bennes à ordures ménagères récents dont 1 acheté en 2016,
- 1 camion VUL pour la collecte des O.M. sur Noceta et Rospigliani,
- 3 camions VUL dédiés à la collecte des cartons (benne tasseuse) des encombrants (hayon) et des bios déchets,
- 4 compacteurs (2 cartons, 1 déchets verts, 1 DIB),
- 4 bennes à déchets.

Prestations assurées par des entreprises privées :

- Transports et traitements des bennes de la déchetterie,
- Collecte du tri sélectif,
- Collecte du verre des HCR,
- Lavage des conteneurs.

II. LES INDICATEURS TECHNIQUES.

Collecte des ordures ménagères :

- Organisation des tournées :

La collecte des OM se décompose en 4 tournées principales :

1 tournée qui couvre la vieille ville et la ville de Corte,
1 zone comprenant la gare et les Porette sur Corte également,
1 secteur regroupant les 7 villages,
1 tournée spécifique sur Noceta et Rospigliani.

- Fréquence de collecte :

Hiver : du lundi au samedi sur Corte, du lundi au vendredi sur le canton de Venaco ;

Été : du lundi au samedi. Avec une collecte supplémentaire le dimanche sur les zones sensibles de Corte (zones à forte concentration touristique et centre-ville) de juin à septembre.

Sur les communes de Noceta et Rospigliani (lundi et vendredi en hiver, lundi mercredi et vendredi l'été).

- Nombre et localisation de déchèterie réservée aux particuliers :

Nombre : 1

Localisation : RN 200 Quartier Chabrières 20250 CORTE

Ouverture le 2 mai 2011 d'une déchèterie privée et dédiée aux professionnels du B.T.P. : (gravats propres, blocs béton, DIB, fer, déchets verts, bois, déchets souillés garage...)

- Nombre et localisation de déchèterie réservée aux professionnels

Nombre : 1

Localisation : RN 193 20250 SOVERIA

Collecte des déchets ne provenant pas des ménages pris en charge par le service :

Cartons des commerçants, verres des cafetiers, restaurateurs, hôteliers (délégées à des entreprises privées, après mise en concurrence)

Récapitulatif des tonnages d'ordures ménagères enlevés au cours de l'exercice 2016 : 3 843 tonnes

Collecte sélective : un système de collecte unique : l'apport volontaire

La collecte est effectuée en apport volontaire. Un point d'apport volontaire est constitué de 3 bornes aériennes :

- 1 borne dédiée aux papiers (journaux, magazines, revues) étiquette de couleur bleue, de 3000 l,
- 1 borne pour les emballages légers, étiquette jaune, de 4000 l,
- 1 borne à verre, étiquette verte, de 3000 l.

Les points d'apports volontaires « tri flux » se répartissent de la manière suivante sur tout le territoire communautaire :

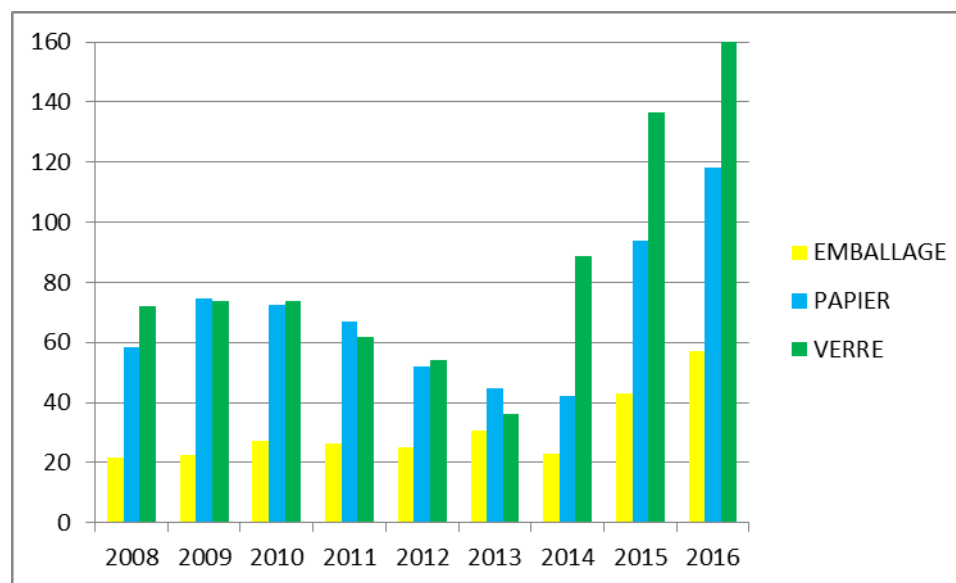
COMMUNES	NOMBRES DE PAV
CASANOVA	2
CORTE	26
MURACCIOLE	1
NOCETA	1
POGGIO DI VENACO	1
RIVENTOSA	1
ROSPIGLIANI	1
SANTO PIETRO DI VENACO	2
VENACO	5
VIVARIO	3
TOTAL	43

Les agents du service s'assurent du taux de remplissage des bornes, ainsi les bornes pleines sont signalées au prestataire pour enlèvement. Le prestataire effectue sa tournée flux par flux.

L'insuffisance du maillage du réseau de Points d'Apport Volontaire (PAV), ainsi que la détérioration et/ou la destruction progressive des bornes de collecte sélective (actes de vandalisme, mise à feu, ...), **a conduit la 4C à installer une quarantaine de bornes supplémentaires courant 2015, et créer ainsi 15 nouveaux points d'apports volontaires de 4000 l pour l'ensemble des nouvelles bornes.**

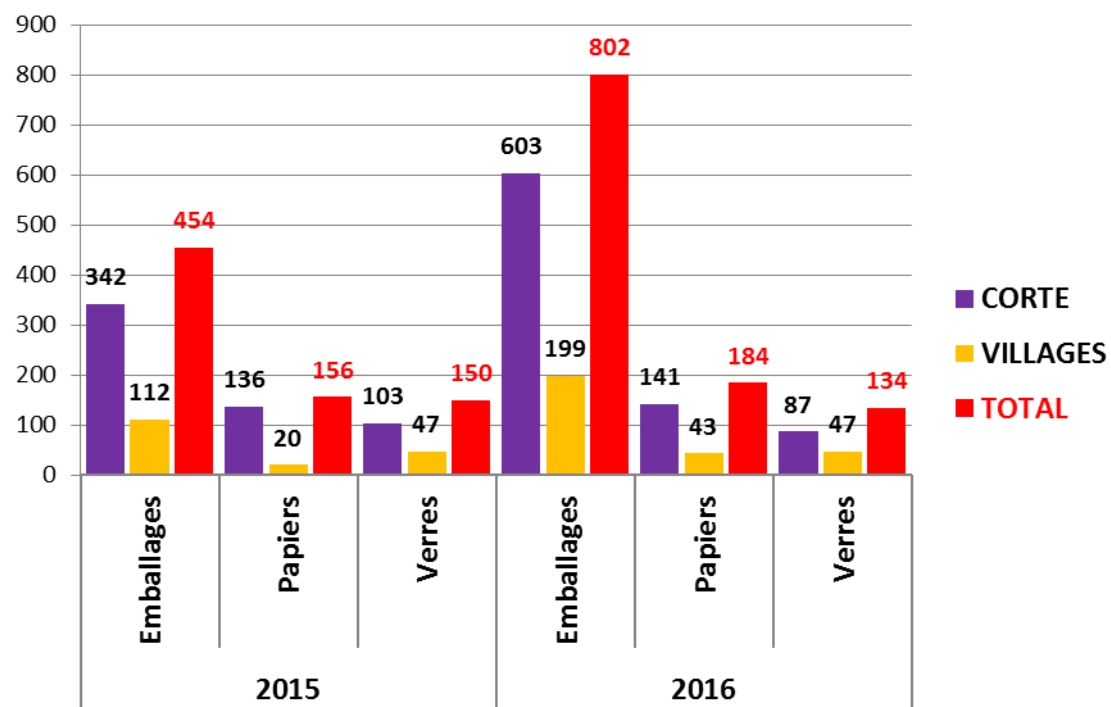
Les chiffres du tri sélectif 2008-2016 sur le territoire :

TONNAGE/FLUX	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
EMBALLAGE	21,53	22,36	27,04	26,22	25,2	30,8	22,8	43,2	57
PAPIER	58,58	74,62	72,46	67,1	52,1	44,7	42,1	93,9	118
VERRE	72,21	73,74	73,74	61,92	54,2	36,3	88,7	136,5	256,5



Comparaison du nombre de levées années 2015 et 2016 :

Année	2015			2016		
Flux	Emballages	Papiers	Verres	Emballages	Papiers	Verres
CORTE	342	136	103	603	141	87
VILLAGES	112	20	47	199	43	47
TOTAL	454	156	150	802	184	134



Collectes spécifiques :

La collecte des cartons des professionnels est assurée, du lundi au samedi (sur Corte) et les cartons doivent être pliés et propres (débarassés de tout plastique, polystyrène et autres souillures).

Les professionnels déposant leurs cartons à côté de leur pas de porte ou au voisinage du conteneur poubelle le plus proche. Les cartons collectés sont ensuite compactés puis transportés pour recyclage par un prestataire de service du syndicat de valorisation des déchets de Corse (SYVADEC).

De plus, la collecte est effectuée depuis 2012, sur les établissements pilotes « gros producteurs » (CHI Corte-Tatone, Lycée de Corte, AFPA, UISC5, CROUS...).

Ces établissements, ont également reçus courant 2011, un thermo composteur de grande capacité (2000 l) afin de réduire les quantités de déchets fermentescibles et de les détourner des bacs à OM.

La collecte des encombrants est réalisée sur rendez-vous auprès des usagers et à la demande du service en cas de dépôts « sauvages » constatés sur la voirie.

La collecte des bios déchets a lieu le lundi, mercredi et vendredi.

La collecte du verre des HCR, est réalisée une fois par semaine l'hiver, l'été les fréquences d'enlèvement augmentent compte tenu de l'augmentation de la production.

Les professionnels déposant leur verre dans des bacs spécifiques répartis par secteur. Les verres collectés sont ensuite transférés dans une benne au quai qui est transportée pour recyclage par un prestataire de service du syndicat de valorisation des déchets de Corse (SYVADEC).

La déchèterie :

La 4C gère la déchèterie intercommunale située Quartier Chabrières sur la Commune de Corte.

C'est un espace destiné à favoriser le tri par le recyclage ou l'élimination de certains déchets.

Les usagers sont les particuliers résidents sur le territoire ou certaines communes conventionnées (Communauté de Communes de Tre Pieve, Altiani, Piedicorte).

Horaires d'ouverture : Eté comme hiver, depuis le 3 juin 2013,

JOURS	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MATIN	DE 9H00 A 12H00					
APRES-MIDI	DE 14H00 A 18H00					

La déchèterie est fermée les Dimanche et jours fériés.

Les usagers peuvent y déposer les déchets suivants :

- tout venant (DIB),
- déchets verts,
- bois,
- métaux,
- cartons,
- D3E,
- verres,
- gravats,
- encombrants,
- piles,
- ampoules,
- textiles,
- Depuis décembre 2012 les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA).

Traitement des déchets :

Localisation du centre de stockage des déchets ultimes : Pôle environnement de Vico depuis février 2012. Cette compétence a été transférée à compter d'octobre 2007 au SYVADEC. Depuis mars 2012, le quai de transfert sur la RN 200 est géré directement par le SYVADEC.

Nature des traitements et des valorisations réalisées :

- Traitement : enfouissement depuis août 2005 CSDU Tallone, depuis février 2012 CSDU Vico, Viggianello et Prunelli di Fiumorbu
- Valorisation : déchets issus de la déchetterie et du tri sélectif.

Des contrats de rachat des déchets triés ont été signés avec des entreprises agréées :

- Arcelor Mittal reprend l'acier,
- Regeal-Affimet reprend l'aluminium,
- Emin Leydier et Smurfit Kappa reprennent les cartonnettes et les cartons,
- Valorplast reprend les plastiques,
- Revipac reprend les briques,
- Ol Glasspack reprend le verre,
- UPM et Delta recyclage reprennent le papier,
- SCRELEC reprend les piles,
- RECYLUM reprend les lampes, ampoules...
- Ecologic reprend les DEEE,
- Ecomobilier récupère les meubles,
- EcoTLC reprend les textiles,
- AM Environnement reprend le fer,
- AM Environnement reprend les végétaux.

Courant 2011, le SYVADEC a installé 4 bornes textiles sur Corte, (2 au secours populaire, 1 à Casino et 1 à la déchetterie). 2 bornes supplémentaires ont été implantées début 2012 (1 à la gare, 1 à la citadelle). 1 borne supplémentaire a été installée au secours pop en août 2014. ECOTLC-Le relais reprend les textiles, le linge et les chaussures. **Ces points tris ont permis de collecter 27 tonnes de textiles en 2016.**



En avril 2016, de nouvelles bornes textiles ont été installées, plus petites et plus pratiques elles devraient permettre d'améliorer le dispositif, de plus elles sont collectées plus souvent.

5 bornes sont réparties sur Corte : 1 sur le parking de Casino, 2 au secours populaire, 1 à la gare, 1 à la citadelle.



Conteneurs dans la rue ou sur un parking :

Les conteneurs sont vidés régulièrement par l'opérateur qui les a mis en place. Il se finance par revente sur le marché de la seconde main ou le recyclage des TLC déposés.

Faits marquants 2016 :

Service de collecte des encombrants :

381 rendez-vous ont été programmés et traités par le service des encombrants pour 2012, **472** pour l'année 2013, **514** en 2014, **604** pour 2015, et **640 pour 2016 et plus de 192 dépôts sauvages ont été résorbés**. Le service dispose depuis fin novembre 2016, d'un nouveau camion équipé d'un hayon élévateur qui permet de faciliter l'enlèvement des encombrants les plus lourds.

Mise en place de la filière meuble début décembre 2013, avec pour objectifs :

- Augmenter la valorisation des déchets en recyclant le mobilier.
- Diminuer de 25 à 30 % le tonnage des déchets résiduels enfouis.
- Diminuer le coût de gestion des déchets ménagers

Ainsi **164 tonnes de meubles** ont pu être valorisées en 2016.

Le Programme européen SCOW (collecte et traitement des bios déchets en compost) :

Ce programme unique en Corse a débuté en février 2015 et a permis de détourner **28 tonnes de bio déchets** produits par les gros producteurs du territoire (sites pilotes + autres sites). Ce programme en partenariat avec le SYVADEC durera 3 ans, la 4C sera chargée de la collecte et le SYVADEC de la production et de la redistribution du compost. **L'extension de la collecte à d'autres établissements a permis de collecter 34 tonnes pour 2016.**

De plus, depuis 2009, la 4C en partenariat avec le SYVADEC a distribué **454 composteurs sur tout le territoire, dont 116 composteurs remis aux usagers pour 2016 par la 4C, lors de réunions collectives d'information et de distribution.**

S'appuyant sur les résultats d'une étude réalisée par le bureau d'étude Process Environnement, **le Conseil Communautaire a approuvé le plan d'action d'optimisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés de la 4C qui vise à atteindre plusieurs objectifs :**

- Arriver à un minimum de 50 % de taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés (DMA) traités par la 4C en 5 ans à dater de la mise en œuvre du plan.
- Sécuriser les tournées de collecte (diminution significative des marches arrière).
- Etablir un règlement de collecte en adéquation avec les directives de la loi NOTRe s'agissant de l'exercice de la compétence gestion des DMA au 1^{er} janvier 2017.
- Optimiser les coûts de gestion du service public d'élimination des déchets (SPED).
- S'intégrer dans le plan d'action voté par l'Assemblée de Corse le 27 mai 2016.

Ce plan se décompose en 2 phases successives, **phase 1, plan quinquennal d'optimisation des collectes des DMA et en phase 2, l'extension de la collecte des bio déchets**. Ce plan a été élaboré dans un souci de maîtrise des coûts et du service rendu aux habitants du territoire de la 4C.

III. LES INDICATEURS FINANCIERS.

Service traitement des déchets :

Modalité d'exploitation du service d'élimination : les déchets sont collectés en régie et déposés ensuite dans des bennes pour être transportés vers les CSDU de Vico et de TALLONE.

Comme précisé ci-dessus, le SYVADEC se charge depuis octobre 2007 du transport des déchets depuis le quai de transit de Corte vers le centre d'enfouissement.

Modalités de financement : recettes propres de fonctionnement de la communauté des communes : fiscalité directe, taxe sur les ordures ménagères, redevance spéciale. Le taux de la TEOM est passé de 14 % à 14,7 % en 2015.

Instauration d'une redevance spéciale assujettissant :

- Les campings : Une base est multipliée par le nombre d'emplacements.
- Les établissements publics et assimilés qui sont exonérés de la TEOM : Les établissements publics sont classés par catégorie en fonction de leur importance. Une base s'applique à chaque catégorie.

La redevance pour les collectivités clientes de la déchetterie a été elle aussi augmentée de 5 %.

Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat :

- Traitement des déchets ménagers : 604 325 €
- Transport déchets issus de la déchetterie : 107 497 €
- Collecte sélective : 73 205 €
- Collecte verre commerçants : 37 498 €.

Cout global OM 2016 :

Cout transport + traitement

966 915 € / 9899 hab. (population DGF) = 97,67 €/hab.

Coût total dépenses (traitement + dépenses personnels)

1 617 909 € / 9899 hab. = 163,44 €/hab.

TEOM recettes

1 156 195 € / 9899 hab. = 116,79 €/hab.

Comptabilité analytique

Année 2016

	Tonnage 2016	Bennes Déchetterie	Coût transport	Coût traitement 2016	Sous Total	Services	Coût personnels	Total
OMR	3298			669 980 €	669 980 €	Collecte OM	317 835 €	
TV	545	75	11 614 €	95 883 €	107 497 €	Collecte encombrants	75 007 €	
Gravats	369	24	24 311 €		24 311 €	Collecte cartons	82 185 €	
Verre	0					Déchetterie	75 539 €	
Verres pro	134.5		33 748 €			Propreté urbaine	64 698 €	
Cartons	189	70	18 740 €		18 740 €	Collecte bio déchets	35 729 €	
Déchets verts	91	37	16 671 €		16 671 €			
Fer	213	53	7 964 €		7 964 €			
Bois	168	58	14 790 €		14 790 €			
Meubles	164	94						
D3E	148							
Sous Total	5320	411	127 847 €	765 863 €	893 710 €			
PAV	297		73 205 €		73 205 €			
Total dépenses	5617				966 915 €		650 994 €	1 617 909 €
Ratio/tonne	288 €		36 €		172 €		116 €	288,06 €
Recettes	TEOM	RS	Clients					
Total Recettes	990 012 €	143 743 €	22 440 €					1 156 195€
Déficit								- 461 714 €

Année 2015

	Tonnage 2015	Bennes Déchetterie	Cout transport	Cout traitement 2015	Sous Total	Services	Cout personnels	Total
OMR	3 415			526 032 €	526032 €	Collecte OM	334 075 €	
TV	719	78	19 284 €	109 512 €	128 796 €	Collecte encombrants	74 740 €	
Gravats	266	19	29 434 €		29 434 €	Collecte cartons	64 850 €	
Verre	5	1	509 €		509 €	Déchetterie	75 401 €	
Verres pro	84		37 498 €		37 498 €	Propreté urbaine	64 335 €	
Cartons	135	60	14 800 €		14 800 €	Collecte bio déchets	35 173 €	
Déchets verts	126	36	11 944 €		11 944 €			
Fer	202	57	19 347 €		19 347 €			
Bois	214	62	20 475 €		20 475 €			
Meubles	106	71						
D3E	167							
Sous Total	5 439	384	153 291 €	635 544 €	788 935 €			
PAV	190		50 336 €		50 336 €			
Total dépenses	5 629				838 171 €		649 826 €	1 488 997 €
Ratio/tonne	265€		36 €		149€		115 €	264,52 €
Recettes	TEOM	RS	Clients					
Total Recettes	1 012 294,00€	137 430,00	21 432,00 €					1 171 156 ,00 €
Déficit								- 317 841 €

Tonnages traités par type de déchet

	Tonnage 2016	Tonnage 2015
OMR	3298	3415
TV	545	719
Total déchets quai transfert	3 843	4 134
Gravats	369	266
Verre	0	5
Verres pro	135	84
Cartons	189	135
Déchets verts	91	126
Fer	213	202
Bois	168	214
Meubles	164	106
D3E	148	167
PAV	297	190
Bio déchets	34	28
Total	5 651	5 657

Evolution tonnage après consolidation des données

CC CENTRE CORSE (4C) 2015/2016		2015	2016	Différentiel en %	Pourcentages 2015	Pourcentages 2016
		tonnage	tonnage			
Ordures ménagères et assimilées (OMA)	ordures ménagères résiduelles	3 415	3 298	-3,4%		
	emballages légers	43	57	32,6%		
	verre	137	257	87,2%		
	papiers	94	118	25,5%		
	<i>s/total ordures recyclables</i>	274	432	57,5%	4,85%	7,64%
	Total OMA	3 689	3 730	1,1%		
Déchets occasionnels des ménages (DOM) : encombrants Porte à Porte et matériaux de déchetterie	Tout venant	719	545	-24,2%		
	Gravats	266	369	38,7%		
	Ferraille	202	213	5,4%		
	DV	126	91	-27,8%		
	bois	214	168	-21,5%		
	Cartons	135	189	40,0%		
	D3E	167	148	-11,4%		
	Mobilier	106	164	54,7%		
	Bio déchets	28	34	20,0%		
	Total DOM	1 963	1 921	-2,1%	34,73%	33,99%
	<i>s/total dont déchets recyclés</i>	1 244	1 376	10,6%		
	TOTAL DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)	5 652	5 651	0,0%		
Total tri et recyclage	1 518	1 808	19,2%	26,86%	31,99%	
Total enfouissement	4 134	3 844	-7,0%	73,14%	68,02%	